

N°2023/040

13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr



MAIRIE DE CANTE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 06
- votants : 06
- absents : 04
- exclus : 00

Date de convocation et
d'affichage :

12/07/2023

OBJET

Modification des
Statuts
De la
CCPAP

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
21 juillet 2023
et publication du
21 juillet 2023

*Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.*

Le secrétaire de séance

Nadine CLAPIER

Le Maire,

Eric CANCEL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Nadine CLAPIER, Mme Jacqueline CHATELAIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT M Jean-Jacques GIMENO, M Hubert GRAS,

Étaient excusés : Mme Wendy BURG, M Philippe BISOGNIN, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire informe :

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu la délibération n°2023-DL-074 de l'organe délibérant de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, en date du 6 juillet 2023, proposant de modifier les statuts de l'établissement, et notamment l'article 3 ;

Vu le projet de modification statutaire ;

Considérant que les modifications proposées actent le changement de siège social et la nouvelle adresse administrative de la communauté de communes ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la modification de l'article 3 des statuts de la communauté, désormais rédigé comme suit :

*Le siège de la communauté est situé : 26 bis, boulevard Delcassé - 09100
Pamiers*

Pour extrait conforme